



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/76 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/76 : RESSOURCES HUMAINES
CHARGÉ-E DE COMMUNICATION – DIRECTION COMMUNICATION

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Chargé-e de Communication »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux
- De créer un poste de « Chargé-e de Communication »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Chargé-e de Communication », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de Communication », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
053-200048551-20240415-DELIB20240476-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENÉ Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DEMAIL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/77 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/77 : RESSOURCES HUMAINES
CHARGÉ-E DE COMMUNICATION – DIRECTION COMMUNICATION

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Chargé-e de Communication culturelle »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux
- De créer un poste de « Chargé-e de Communication »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Chargé-e de Communication culturelle », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de Communication », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240477-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CULLÉ
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBÉ Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/78 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/78 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE DU PÔLE ENVIRONNEMENT – PÔLE ENVIRONNEMENT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice du Pôle Environnement »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux et Attachés territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice du Pôle Environnement »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux, Agents de maîtrise et Adjointes techniques territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Environnement », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux et Attachés territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Environnement », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux, Agents de maîtrise et Adjointes techniques territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240478-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBÉ Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/79 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/79 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE – PÔLE ENVIRONNEMENT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GONARD



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
053-200048551-20240415-DELIB20240479-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorine, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DEMAIL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/80 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/80 : RESSOURCES HUMAINES
RESPONSABLE DU SERVICE DÉCHETS – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE DÉCHETS**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable Réduction et valorisation des déchets »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux
- De créer un poste de « Responsable du Service Déchets »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable Réduction et valorisation des déchets », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable du Service Déchets », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240480-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edith, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorine, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selve-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/81 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/81 : RESSOURCES HUMAINES
AMBASSEUR-DRICE DU TRI – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE DÉCHETS**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Ambassadeur du tri »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 17,50/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux
- De créer un poste d'« Ambassadeur-drice du tri »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 17,50/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et Adjointes Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Ambassadeur du tri », à temps non complet (17,50/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Ambassadeur-drice du tri », à temps non complet (17,50/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240481-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexis, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARI Edil, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/67 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/67 : RESSOURCES HUMAINES

ASSISTANT-E DE GESTION FINANCIÈRE – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240467-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAPLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RÉNAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edrt, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERYAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/68 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/68 : RESSOURCES HUMAINES

ASSISTANT-E DE GESTION FINANCIÈRE – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048561-20240415-DELIB20240468-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CULLÉ
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/69 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/69 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E DE GESTION FINANCIÈRE – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e de gestion financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoint Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ VALIDE la suppression d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ VALIDE la création d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240469-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIQIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DEMAIL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/70 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/70 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL –
PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice du Pôle Économie et Développement territorial »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice Pôle Économie et Développement territorial »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Économie et Développement territorial », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice Pôle Économie et Développement territorial », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240470-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, Accusé certifié exécutoire

Craon, le 17 avril 2024

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024
Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les
membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUÉLAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edith, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/71 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/71 : RESSOURCES HUMAINES

ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE – PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e Administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e Administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e Administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e Administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240471-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROQUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECDT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGÉ Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/72 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/72 : RESSOURCES HUMAINES

GESTIONNAIRE DU SERVICE EMPLOI – PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Gestionnaire du Service Emploi »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Animateurs Territoriaux

- De créer un poste de « Gestionnaire du Service Emploi »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gestionnaire du Service Emploi », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et Animateurs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Gestionnaire du Service Emploi », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux, des Rédacteurs territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240472-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 18/04/2024

Publication - 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ÉVAL Séverine (La Selve-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/73 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/73 : RESSOURCES HUMAINES
GESTIONNAIRE DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE –
PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Gestionnaire du service développement économique »
 - À compter du 1^{er} mai 2024
 - À temps complet 35/35^{ème}
 - Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et Animateurs territoriaux
- De créer un poste de « Gestionnaire du service développement économique »
 - À compter du 1^{er} mai 2024
 - À temps complet 35/35^{ème}
 - Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gestionnaire du service développement économique », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et Animateurs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Gestionnaire du service développement économique », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240473-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPÈLLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHÉ
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/74 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/74 : RESSOURCES HUMAINES
CHARGÉ-E DE MISSION MOBILITÉ – PÔLE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Chargé-e de mission mobilité »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés territoriaux et Rédacteurs territoriaux
- De créer un poste de « Chargé-e de mission mobilité »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Attachés territoriaux et Rédacteurs territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Chargé-e de mission mobilité », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés territoriaux et Rédacteurs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de mission mobilité », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés territoriaux et Rédacteurs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB20240474-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/75 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

**OBJET 2024-04/75 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE DE LA COMMUNICATION – DIRECTION COMMUNICATION**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable communication »
 - À compter du 1^{er} mai 2024
 - À temps complet 35/35^{ème}
 - Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et Adjointes Administratifs territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice de la Communication »
 - À compter du 1^{er} mai 2024
 - À temps complet 35/35^{ème}
 - Sur le cadre d'emplois des Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux et Adjointes Administratifs territoriaux

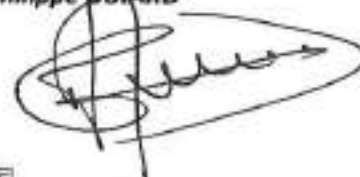
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable Communication », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et Adjointes Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice de la Communication », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux et Adjointes Administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240475-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

